

**COMMUNE  
DE CHAMROUSSE**  
**CHAMROUSSE**  
ALPES-FRANCE 1700

**Extrait du Registre des délibérations  
Conseil Municipal  
Séance Ordinaire du Mardi 19 Septembre 2023**

*L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf septembre à 18 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMROUSSE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Maire.*

Présents : Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Jean-Jacques GOULOT, Fabien BESSICH, Ketty MASSON, Philippe CORDON, Sandrine ETCHESAHAR

Procurations : Pascal GAIDET à Fabien BESSICH  
Valentin CHAPPAZ à Jean-Jacques GOULOT  
Jacques LEFORT à Sandrine ETCHESAHAR  
Jenna FRANITCH à Philippe CORDON

Absent : Pierre VANET

Secrétaire de séance : Ketty MASSON

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 Septembre 2023

Nombre de conseillers municipaux :  
En exercice : 11  
Présents : 06  
Procurations : 04  
Votants : 10

Le Quorum est atteint

---

**Délibération n°2023/21**

**Motion de soutien à la candidature commune des Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur pour les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030**

Envoyé en Préfecture le  
Publié le

*Le présent acte est publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité et le rend exécutoire. Il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.*

**VILLE DE CHAMROUSSE**

**CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 19 SEPTEMBRE 2023**

**Délibération N°2023/21**

**Objet : Motion de soutien à la candidature commune des Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur pour les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030**

Le rapporteur présente les enjeux de cette motion.

La montagne française regroupe un ensemble de communes, support de stations constituant un poumon économique essentiel pour notre pays et faisant du domaine skiable français le premier au monde. Accueillir un événement aussi universel que les Jeux Olympiques et Paralympiques est une chance à la hauteur du rayonnement international de nos stations de montagne.

Les Jeux Olympiques d'hiver de Chamonix en 1924, de Grenoble en 1968 puis les jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver d'Albertville en 1992 ont eu un impact considérable sur nos territoires en renforçant leur attractivité tout en accélérant leur adaptation en particulier en matière d'urbanisme et d'environnement.

La candidature commune des Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur représente une formidable opportunité pour faire rayonner de nouveau la montagne française au-delà de nos frontières et montrer notre savoir-faire et notre professionnalisme en particulier en matière d'organisation de grands événements.

L'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne invite l'ensemble des communes support de stations de montagne françaises à s'associer à ce mouvement pour faire de cette candidature une chance pour la France.

La commune de Chamrousse soutient pleinement la candidature commune des Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur pour les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver de 2030 et s'engage avec enthousiasme dans ce projet collectif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ADOPTER** la motion présentée ;
- **DAUTORISER** Madame le Maire ou son représentant délégué à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

  
Brigitte DESTANNE DE BERNIS  
(Isère)



**RESULTAT DU VOTE :**  
**A l'unanimité**